

## ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET - 31 DECEMBRE 2007

Entités des NU chargées de mise en œuvre : PNUD		Domaine Prioritaire : Droits de l'Homme et Justice	
Ministère de tutelle : Ministère de la Justice			
No du Projet : PBF/BDI/C-3		Titre du projet : <i>Réhabilitation du système judiciaire de base pour une réduction des conflits au sein des communautés par le biais de la construction et de l'équipement de tribunaux de résidence</i>	
Couverture géographique		Tout le pays	
Budget approuvé		800,000 USD	
Date d'approbation/NY		21 mai 2007	
Date de démarrage		04 octobre 2007	Date prévue pour la clôture du projet : 04 octobre 2008
Retard éventuel (mois)		Un mois	Commentaires : Par rapport au plan de travail, le projet accuse un retard d'un mois dû à l'adoption tardive des plans et une remise tardive des levées topographiques par la partie gouvernementale

### Réalisations par rapport aux objectifs et aux résultats

Résultats attendus	Activités prévues	Réalisations
<b>Résultat 1</b> : 17 tribunaux de résidence sont construits et équipés	Les études, évaluation des besoins et appels d'offres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et mesurage des terrains</li> <li>• Levées topographiques effectuées</li> <li>• 17 terrains attribués</li> <li>• Cahiers de charge élaborés</li> <li>• Plans architecturaux approuvés</li> <li>• Contrat avec le Ministère de l'Environnement pour étude d'impact socio environnemental signé par le PNUD</li> <li>• Etude socio-environnementale déjà réalisée par le Ministère de l'environnement</li> </ul>
	La construction de 32 tribunaux	
	L'équipement des 32 tribunaux	
<b>Résultat 2</b> : Le principe de l'indépendance de la magistrature est mieux protégé		
<b>Taux d'exécution budgétaire : 33.23%</b>		

### Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et aux résultats

- Très bonne collaboration et synergie entre les différents partenaires (Ministère de la Justice- BINUB- Union Européenne) en vue d'une couverture nationale et d'une meilleure satisfaction des besoins: un plan type pour les trois partenaires a été adopté, échanges d'informations techniques (cahier de charges, Appels d'Offres, ...)
- Appropriation nationale : Ministère de la Justice- Ministère de l'Intérieur (administrations communales et provinciales)- Ministère des Travaux Publics
- Prochaines étapes : signatures des contrats et début des travaux de construction.